

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

DÉCISION N° 2021-P-028 DU 19 MAI 2021

**PORTANT HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE
LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN LIGNE « OBJECTIF 12 »**

La présidente de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2021-027 du 21 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande d'homologation du règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne « *Objectif 12* » déposée le 19 mars 2021 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrée sous le numéro LFDJ-HR-2021-023-Objectif12-LIGNE ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne « *Objectif 12* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2021-023-Objectif12-LIGNE.

Article 2 : Le règlement des jeux tel qu'homologué est annexé à la présente décision.

Décision publiée sur le site de l'ANJ le 21 mai 2021

Article 3 : Le règlement des jeux tel qu'homologué sera publié sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de le publier sur son site Internet et de le tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux de loterie.

Article 4 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Paris, le 19 mai 2021.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

**ANNEXE AU REGLEMENT DE L'OFFRE DE JEUX A ALEA IMMEDIAT EN
LIGNE RELATIVE AU JEU DENOMME « OBJECTIF 12 »**

Article 1 – Cadre juridique

L'annexe relative au jeu dénommé « Objectif 12 » est ajoutée à la suite des annexes prises en application du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne fait le 28 octobre 2015 dont la dernière modification a eu lieu le 16 décembre 2020.

Article 2 – Validation de la mise

Le prix de la prise de jeu est de 1€. Le joueur clique sur le bouton « Jouez 1€ ». La mise est débitée sur les disponibilités du compte FDJ® du joueur.

Article 3 – Description du jeu

3.1. Première surface de jeu dénommée « Jeu Principal »

3.1.1 La surface de jeu du Jeu Principal est représentée à l'écran par :

- Cinq personnages disposant chacun d'un coffre ;
- Un compteur de points placé sous chaque coffre ;
- Un bouton « LANCER » sous chaque coffre, permettant de lancer un dé.

3.1.2 Pour chaque coffre, le joueur peut lancer le dé, à plusieurs reprises, pour tenter d'obtenir un score égal à 12 et ainsi tenter de remporter un gain monétaire ou un Jeton Bonus, permettant d'accéder, le cas échéant, au Jeu Bonus.

Le joueur est libre de l'ordre dans lequel il souhaite effectuer ses lancers de dé et de l'ordre dans lequel il tente d'ouvrir les 5 coffres présents sur l'écran de jeu.

3.1.3 Dès lors que le joueur aura obtenu un premier gain monétaire ou un Jeton Bonus, il pourra alors décider, avant chaque lancer de dé :

- soit d'arrêter le Jeu Principal, de remporter le gain en cours et d'accéder, le cas échéant, au Jeu Bonus ;
- soit de continuer sa prise de jeu au risque de tout perdre.

3.2. Détermination du caractère gagnant ou perdant du Jeu Principal

3.2.1 Au démarrage, le joueur clique sur le bouton « Jouez 1€ » afin de faire apparaître l'écran de jeu tel que défini au sous-article 3.1.1.

3.2.2 Le joueur clique ensuite sur l'un des boutons « LANCER » et un tirage est réalisé afin de déterminer la face sur laquelle le dé va s'arrêter, étant entendu que chacune des faces du dé a exactement la même probabilité d'apparaître, soit 1 chance sur 6.

Le joueur dispose d'autant de lancers de dés qu'il le souhaite pour tenter d'atteindre le score de 12, pour chacun des cinq coffres.

La probabilité d'ouvrir un coffre pris isolément, sans une quelconque action sur un autre coffre, est de 1 chance sur 3.44.

Tant que le joueur n'a pas atteint le score de 12 pour l'un des 5 coffres et n'a découvert aucun gain monétaire ni aucun Jeton Bonus, il répète l'action prévue au présent sous-article.

3.2.3 Lorsque, à l'issue d'un lancer de dé, la somme des dés devant le coffre concerné est égale à 12, un tirage au sort est réalisé pour déterminer le montant du gain monétaire ou l'apparition d'un Jeton Bonus situé à l'intérieur du coffre qui s'ouvre alors.

Si le joueur obtient un score de 12 avec un double six, le gain monétaire ou le Jeton Bonus tiré au sort est multiplié par deux.

3.2.4 Dès lors que le joueur a découvert un gain monétaire ou un Jeton Bonus, conformément au sous-article 3.2.3, il peut décider, avant chaque nouveau lancer de dé :

a) d'arrêter le Jeu Principal en cliquant sur le bouton « Arrêtez ». Le Jeu Principal est terminé et déclaré gagnant, le joueur remporte le gain en cours obtenu conformément au sous-article 3.3 et accède, le cas échéant, au Jeu Bonus, dans les conditions prévues au sous-article 3.4.

b) de continuer la prise de jeu en cliquant sur le bouton « Continuez ». Lorsque le joueur fait le choix de continuer la prise de jeu il remet en jeu le montant du gain monétaire potentiel en cours et/ou le ou les Jetons Bonus obtenus pour tenter d'ouvrir un autre coffre au risque que sa prise de jeu soit déclarée perdante.

Sous réserve que le score ne soit pas supérieur à 12 sur l'un des 5 coffres, le joueur peut répéter, à son choix, les actions prévues au a) ou au b) du présent sous-article.

3.2.5 Si le score est supérieur à 12 sur l'un des 5 coffres au cours de la prise de jeu, cette dernière est perdante et terminée pour le joueur qui ne peut prétendre à aucun gain ni à aucun Jeu Bonus.

3.3. Détermination du montant du lot du Jeu Principal

3.3.1 Pour remporter un gain monétaire ou un Jeton Bonus, le joueur doit ouvrir de 1 à 5 coffres, dans les conditions visées au sous-article 3.2.

3.3.2 Au cours du Jeu Principal, si le joueur obtient un score égal à 12 sur un coffre à l'occasion des lancers de dé, il peut obtenir un ou plusieurs gains potentiels allant de 1 Jeton Bonus à 100€, dont les probabilités d'obtention sont les suivantes :

Gain potentiel à l'intérieur du coffre	La probabilité d'obtention du gain, pour chaque coffre ouvert, est de 1 chance sur :*
Jeton Bonus	1,92
0,50€	7,14
1€	7,14
2€	7,69
3€	25,00

5€	50,00
10€	111,11
100€	1 000,00

* Arrondi arithmétique au centième près

3.3.3 Dès lors que le joueur obtient, pour l'un des coffres, un score de 12 en effectuant un double six, le gain monétaire ou le Jeton Bonus présent dans le coffre concerné est multiplié par deux.

3.3.4 Le montant du gain monétaire potentiel et le nombre de Jetons Bonus dépendent des gains monétaires et des Jetons Bonus découverts au sein de chacun des coffres et de l'hypothèse selon laquelle le joueur n'aura pas obtenu de score supérieur à 12 pour l'un des coffres jusqu'à la fin du Jeu Principal et au moment où le joueur clique sur le bouton « Arrêter ».

3.3.5 Le montant remporté par le joueur au Jeu Principal correspond à la somme des gains potentiellement découverts dans les coffres après avoir cliqué sur le bouton « Arrêter » ou après avoir ouvert les 5 coffres. Dans ce dernier cas, le joueur remporte la somme des gains acquis pendant le Jeu Principal.

3.4. Deuxième surface de jeu dénommée « Jeu Bonus »

3.4.1 Si le joueur découvre un Jeton Bonus au cours du Jeu Principal, il accède au Jeu Bonus à la fin du déroulement du Jeu Principal, dans les conditions prévues à l'article 3.2.

Le joueur dispose d'autant de participations au Jeu Bonus que de Jeton Bonus découverts au cours du Jeu Principal.

3.4.2 Le Jeu Bonus est représenté à l'écran par une grille composée de trois lignes et trois colonnes, contenant 9 cases. Le joueur clique sur le bouton « GO » pour révéler 9 symboles.

Si le joueur découvre une combinaison de 3 symboles gagnants identiques alignés successivement dans une même ligne horizontale, verticale ou diagonale, il remporte le gain associé au symbole gagnant.

Pour chaque participation au Jeu Bonus, la probabilité d'obtention d'un gain et son montant sont les suivants :

Gain	La probabilité d'obtention d'un gain au cours du Jeu Bonus est de 1 chance sur : *
0€	1,01
20€	74,07
10 000€	333 333,33

* Arrondi arithmétique au centième près

3.5. Le gain maximum pour chaque prise de jeu, atteignable uniquement dans l'hypothèse où le joueur aurait obtenu un score de 12 en faisant un double six, pour chacun des 5 coffres, obtenant ainsi 10 Jetons Bonus permettant chacun de remporter la somme de 10 000€, est de 100 000€.

3.6. Le montant remporté par le joueur au terme de sa prise de jeu correspond à la somme des gains potentiellement découverts dans les coffres au cours du Jeu Principal après avoir cliqué sur le bouton « Arrêter » ou après avoir ouvert les 5 coffres, ainsi que du ou des gains potentiellement découverts au cours du ou des Jeu Bonus auquel le joueur a participé.

Fait le 5 mars 2021.

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI